

Mardi 10 mai 2016, à 14h30, salle du Mézenc

Onzième journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Je me réjouis qu'autant d'élèves participent à cette cérémonie et je remercie M. l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale, M. le directeur diocésain de l'enseignement catholique, ainsi que les enseignants et les élèves pour leur implication dans l'organisation de cette cérémonie.

Le 21 mars dernier, ici-même, d'autres scolaires, tout aussi nombreux, ont pris part à la cérémonie que j'ai organisée dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme. Les deux cérémonies, celle d'aujourd'hui, celle du 21 mars, ont un lien fort : l'esclavage était nourri par une vision raciste de la société. Il faut aujourd'hui bâtir des ponts entre les hommes au-delà des différences et donner vie à l'article 1^{er} de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » C'est le fondement de notre République et il est impératif que chaque élève, chaque futur citoyen, comprenne ce que cela signifie concrètement. L'abolition de l'esclavage en France en est une belle illustration.

Il y a tout juste 15 an, le 10 mai 2001, les parlementaires français ont adopté, à l'unanimité, une proposition de loi tendant à réaffirmer la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Le temps de l'oubli prenait fin, celui de la reconnaissance officielle d'un crime débutait.

Depuis 2006, depuis dix ans, chaque 10 mai, une cérémonie officielle est organisée par le Président de la République au Sénat, mais également par chaque préfet dans l'ensemble des départements de notre territoire.

Du XVIe au XIXe siècle, pour répondre au besoin de main-d'œuvre dans ses colonies et parce que les Européens de cette époque ne considèrent pas les habitants de l'Afrique comme des êtres humains, qu'ils se pensent supérieurs, l'Europe transporte vers les Caraïbes et les Amériques des millions de captifs africains. Ils sont nombreux à laisser leur vie avant d'arriver en Amérique: les uns sur la terre d'Afrique, lors de la capture ou dans les convois vers les zones côtières, d'autres dans les entrepôts, d'autres encore au cours de la traversée, terrassés par les famines et les maladies ou victimes de la répression de leurs révoltes sur les bateaux négriers.

Dans les mines comme sur les plantations, l'esclavage est une mort sociale. Le captif est dépossédé de toute identité ; le maître, dont il est la propriété, a droit de vie et de mort, et fixe son régime de travail et de châtiments. C'est d'ailleurs la définition retenue dans la convention internationale de 1926 relative à l'esclavage : « L'esclavage est l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux ». L'esclave est donc un être humain réduit à l'état de bête, de meuble, d'objet, de marchandise. En mars 1685, le roi Louis XIV a d'ailleurs signé un édit appelé « Code noir » qui réglait dans les possessions françaises d'outre-Atlantique « l'état et la qualité des esclaves » et faisait ainsi entrer l'esclavage dans le droit.

Dès le XVIe siècle, aux Caraïbes et aux Amériques, puis au siècle suivant, dans

les îles de France (aujourd'hui l'île Maurice) et de Bourbon (aujourd'hui l'île de la Réunion), la résistance s'organise contre ces deux piliers de la colonisation européenne que sont la traite négrière et l'esclavage.

Le 4 février 1794, pour la première fois dans l'histoire, fut proclamée par la Convention nationale, l'abolition de l'esclavage, près de 4 ans après l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen que j'ai précédemment citée. L'esprit des Lumières triomphait, au bénéfice de millions d'hommes et de femmes. Mais, la liberté est une lutte de tous les instants, elle n'est jamais acquise. Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage dans les colonies et possessions françaises qui n'avaient pas encore pleinement appliqué l'abolition.

En signe de révolte à cette décision, le 10 mai 1802, Louis Delgrès, officier de la République dont nous célébrons cette année le 250ème anniversaire de la naissance en 1766, rédige une déclaration célèbre : « Le dernier cri de l'innocence et du désespoir ». Il s'oppose courageusement à l'armée napoléonienne venue rétablir l'esclavage en Guadeloupe et préfère le suicide plutôt qu'obéir à des ordres qu'il juge antirépublicains.

Il fallut attendre le 27 avril 1848 pour que le gouvernement provisoire de la IIème République abolît par décret l'esclavage. Désormais, selon l'article 1 du décret d'abolition immédiate de l'esclavage : « L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elle » et l'article 7 proclame « Le sol de France affranchit l'esclave qui le touche ».

En 1842, Victor SCHOELCHER, défenseur des droits de l'Homme, artisan de la lutte contre l'esclavage dans notre pays et rédacteur du décret d'avril 1848, écrivait: « *Que l'esclavage soit ou ne soit pas utile, il faut le détruire; une chose criminelle ne doit pas être nécessaire. La violence commise envers le*

membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité toute entière; chacun doit s'intéresser à l'innocent opprimé sous peine d'être victime à son tour, quand viendra un plus fort que lui pour l'asservir. La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle, vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois [...]. »

Je vous propose à présent d'écouter attentivement les élèves de l'école SAINTE-THERESE et des collèges LAFAYETTE et SAINT-LOUIS au PUY-EN-VELAY qui ont choisi avec leurs enseignants quatre textes qui mettent en lumière l'abomination que fut l'esclavage en France.

Il ne faut pas oublier les pages sombres de notre histoire afin de bâtir une société meilleure qui ne discrimine pas.

Il faut inlassablement transmettre le flambeau de cette mémoire aux plus jeunes générations. Que nul n'oublie jamais ce que fut l'esclavage sur les territoires français et européen et que chacun en tire les leçons pour respecter l'autre dans sa différence et son humanité.

Je vous remercie pour votre attention.